



# L'éducation thérapeutique du patient dans le projet d'établissement

Elisabeth GLOAGUEN

Directeur, Coordonnateur général des soins

# Le contexte des établissements de santé

- Le projet d'établissement
  - projet médical
  - projet de soin
  - amélioration continue de la qualité
  - contrat d'objectif et de moyens
- La nouvelle gouvernance hospitalière
  - logique de contractualisation
  - projets de pôle d'activité
- Le contrat de retour à l'équilibre financier (CREF)
  - augmentation et exhaustivité de l'activité
  - maîtrise des dépenses

# Une volonté affirmée de développer l'ETP

- Niveau local, régional, établissement, un objectif commun :
  - identifier,
  - décrire les activités,
  - décrire les organisations
- Enquête EDUPEF
  - 78% des ES ont intégré l'ETP dans leur projet d'établissement
  - 75% des ES considèrent ETP comme priorité institutionnelle
  - 77% des ES ont des actions de formation à l'ETP dans leur plan de formation
- Enquête ARH Lorraine dans le cadre de la mise à plat des MIG

# Les limites et les freins à ce développement

- Le financement
- La capacité à identifier, à valoriser et à évaluer ces activités
- La coordination des activités

# Le financement : Les missions d'intérêt général (MIG)

- Le périmètre
  - Actions de prévention ou d'éducation, patients non hospitalisés (HC/HS/HJ)
  - Actions de formes variées : consultations pluridisciplinaires, séances individuelles, collectives, réunions d'information, conseils téléphoniques...
  - Pathologies chroniques
- L'allocation de la MIG
  - Les crédits MIG n'ont pas vocation à couvrir systématiquement l'ensemble des charges
- Les missions pour bénéficier des MIG
  - Respecter le cahier des charges HAS
  - Organiser un programme structuré d'ETP
  - Organiser des relations avec les médecins traitants pour le suivi post-ET
- Les limites du financement MIG
  - peu d'ES obtiennent des moyens nouveaux pour l'ETP sur ces crédits

# Le financement : les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens

- Les éléments de méthode de négociation des CPOM
  - Des éléments en matière de qualité des soins
  - Des activités transversales
  - Se référer aux plans nationaux de santé publique, notamment au plan de qualité de vie des patients atteints de maladie chronique
  - Cohérence avec les plans régionaux de santé publique (PRSP)
  - Cohérence avec les schémas régionaux d'éducation pour la santé (SREPS)

# Le financement : la dotation régionale pour le développement des réseaux (DRDR) et les appels à projets

- Financements obtenus dans le cadre des réseaux pour projet d'ETP
  - Fragilité car moyens non pérennes
  - Durée limitée
  - ES se retrouve face à :
    - Des équipes investies
    - Des projets mis en œuvre
    - Une absence de financement

# Identifier, Valoriser, Evaluer l'activité d'ETP

- Les ARS auront pour mission d'évaluer les programmes d'ETP mis en œuvre en ambulatoire et en ES
- Evaluation quantitative et qualitative
- Une lisibilité indispensable de l'activité :
  - Les objectifs : organisationnels, de qualité, d'activités, financiers
  - Les moyens
  - Les indicateurs de suivi, et les outils de pilotage
  - Un rapport d'activité annuel
  - La mise en place de tableaux de bord



# Identifier, Valoriser, Evaluer l'activité d'ETP :

## Les tableaux de bord

- Activité
  - nombre de séjours hospitaliers ayant pour objet premier l'éducation du patient : HC/HS/HJ
  - nombre de consultations ou séances médicales : individuelles, collectives
  - nombre de consultations ou séances infirmières : individuelles, collectives
  - nombre de suivi téléphonique
  - file active des patients
  - nombre de patients adressés par les médecins libéraux
- Formation
  - nombre d'agents formés
  - niveaux de formation
- Moyens humains mis à disposition
  - personnel médical
  - personnel non médical
- Evaluation qualitative
  - évaluation de la qualité de l'ET en lien avec les recommandations de l'HAS
  - EPP

# Une structure de coordination des activités d'ETP

- Permet d'identifier des acteurs médicaux et paramédicaux garants de la cohérence de l'ensemble des projets d'ETP
- Ne se substitue pas aux différents professionnels impliqués
- Les missions :
  - Coordonner le développement de l'offre éducative : programmes, actions, outils pédagogiques
  - Professionnaliser les pratiques en coordonnant les actions de formation dans le plan de formation continue
  - Conseils méthodologiques et accompagnement des processus d'évaluation
  - Favoriser les relations entre services et le partenariat ville/hôpital
  - Impliquer les représentants des usagers et des associations dans la réflexion
  - Créer un centre de documentation
  - Impulser des actions de recherche

# Les éléments nécessaires au développement de l'ETP

- **Positionnement institutionnel** : PE, CPOM, contrats de pôles
- **Financement** lisible et pérenne dans le cadre d'une contractualisation :
  - valorisation de l'acte éducatif dans le système de soin
  - Tarification spécifique T2A (GHS ou forfait spécifique)
  - ARH (ARS)/établissement de santé
- **Stratégie de formation**
  - niveaux différents de formation
  - formation de professionnels relais dans les pôles
- **Evaluation** des programmes :
  - indicateurs de suivi
  - rapport d'activité
  - évaluation des pratiques professionnelles (EPP)
- **Structure de coordination**
  - mettre en réseau les pôles avec échange des pratiques et des outils
  - développer les programmes structurés répondant à tous les critères qualité présentés par l'HAS
  - coordonner les actions éducatives
  - professionnaliser les pratiques
  - accompagner l'évaluation et les EPP
  - mise en place d'un pôle addictologie/prévention/éducation thérapeutique

# En conclusion

- Les projets d'éducation thérapeutique du patient ont débuté par une **politique de service**
- Les projets d'éducation thérapeutique du patient sont prioritaires dans la **politique des établissements de santé**
- Les projets d'éducation thérapeutique du patient se développeront par **une politique nationale**